



Berne, 3 octobre 2011

Destinataires:

Gouvernements cantonaux

**Loi fédérale sur l'imposition internationale à la source : ouverture de la procédure de consultation**

Mesdames, Messieurs,

Le 30 septembre 2011, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral des finances (DFF) de lancer auprès des cantons, des partis politiques, des associations faitières des communes, des villes et des régions de montagne, des associations faitières de l'économie et des milieux intéressés une procédure de consultation portant sur la loi fédérale sur l'imposition internationale à la source (LISint).

Les accords avec l'Allemagne et le Royaume-Uni concernant la coopération en matière de fiscalité sont directement applicables et sont complétés par une loi fédérale. La LISint contient des dispositions relatives à l'organisation, aux procédures et aux voies de droit ainsi que les dispositions pénales applicables.

Les accords ainsi que la loi fédérale devraient entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013. A cet effet et en respectant l'assujettissement des accords au référendum facultatif, la LISint doit être soumise sans délai à l'approbation de l'Assemblée fédérale. En raison de cette urgence et conformément à l'art. 7, al. 3, let. a de la loi fédérale sur la procédure de consultation, le délai de consultation a été ramené à sept semaines et court jusqu'au **18 novembre 2011**.

Des exemplaires supplémentaires des documents mis en consultation peuvent être téléchargés sous <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.

L'accord avec l'Allemagne signé le 21 septembre 2011 est disponible sous <http://www.sif.admin.ch/00488/index.html?lang=fr&msg-id=41313>

Nous vous prions d'envoyer vos avis à l'adresse suivante:

**Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales, division Fiscalité,  
Bernernhof, 3003 Berne,**

ou par courriel à: [catherine.chammartin@sif.admin.ch](mailto:catherine.chammartin@sif.admin.ch).



En vous remerciant de votre précieuse collaboration, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Eveline Widmer-Schlumpf  
Conseillère fédérale

Annexes:

- Projet et rapport explicatif mis en consultation (d, f, i)  
ZH, LU, UR, SZ, OW, NW, GL, ZG, SO, BS, BL, SH, AR, AI, SG, AG, TG: d  
VD, NE, GE, JU: f  
BE, FR, VS: d, f  
GR: d, i  
TI: i
- Liste des destinataires (d, f, i)